



Appel d'une décision du 25 mars 2008

Par **stef630**, le **21/04/2008** à **16:37**

Bonjour,

Je m'appelle Stéphane CUDENEC mon ex-conjointe a décidé de demander une pension alimentaire pour nos 4 enfants, lors de l'audience qui a lieu le 04 mars 2008 on m'a fait remarqué que je n'avais paas fourni de pièce justificative (mais je ne savais pas qu'il fallait les fournir avant).

Le juge a décidé d'attribuer une pension alimentaire de 480€ par mois le 25 mars 2008. Cette pension est trop élevé pour mes revenus mes charges correspondent à 1789.15 € et mon salaire moyen est de 1500 € avec en moyenne 500 € d'indemnités de déplacement, c'est pourquoi je me tourne vers vous afin que vous m'éclairiez sur la procédure à faire.

Par ailleurs j'ai quelque question, je voudrais savoir s'il est possible de me représenter seul devant la cour d'appel, combien la procédure va me couter, comment faire pour montrer mes pièces justificatifs et je voulais savoir s'il était encore possible de montrer ces pièces au juge qui a jugé notre affaire pour qu'elle change de décision.

Merci par avance et reste dans l'attente d'une reponse de votre part.

Cordialement.

Stéphane CUDENEC

Par **Erwan**, le **21/04/2008** à **22:13**

Bjr,

votre seul recours est de faire appel de la décision rendue. Il est inutile de présenter vos pièces au juge de première instance.